veillant, peu importe ; on remplit une fonction sans laquelle il manquerait un rouage nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble, on occupe donc toujours un poste *de confiance.*

Les efforts individuels se confondent dans l'action commune qui décuple leur valeur, et aussi leurs mérites ; dans une sphère restreinte, c'est l'application du dogme de la communion des saints : *Melius est duos esse simul quam unum ; habent enim emolumentum societatis suae.* (Eccl. V. 9, 12). C'est précisément cette concorde des volontés, cette harmonie des efforts qui donne à nos maisons d'éducation leur stabilité et assure leur succès.

Le personnel d'un collège forme une société spirituelle à mises égales, à fonds commun, et à dividendes égaux, parce qu'il y a chez tous ceux dont il est composé égale bonne volonté.

Pourquoi n'ajouterions-nous pas que cette communauté de vie parmi les prêtres des collèges ecclésiastiques est pour eux comme un prolongement de la vie menée au grand séminaire ; qu'elle les protège contre les dangers de l'isolement ; qu'elle les confirme dans la grâce de leur vocation en les établissant dans un milieu sacerdotal, au sein d'une atmosphère de piété, et de science, dans laquelle se poursuivent et se perfectionnent leurs études, non plus seulement par les livres, mais par la communication journalière et réciproque des connaissances acquises par chacun.

Concluons :

L'éducation de la jeunesse a toujours été considérée par l'Eglise comme une chose de première importance ; elle n'a jamais cessé d'occuper l'attention et le zèle des pontifes et des prêtres les plus saints et les plus éclairés ; l'objet qu'elle poursuit justifie amplement cette préoccupation, et le prêtre qui s'y livre en retire pour lui-même d'immenses avantages.